

| |
|---|
| COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE (3ème trimestre) |
|---|

| |
|-------------|
| REÇU |
|-------------|

| |
|----------------|
| - 5 JUIL. 2016 |
|----------------|

| |
|---------------------|
| Date : 16 juin 2016 |
|---------------------|

École publique de Saint-Thurien

Personnes présentes : l'équipe enseignante : Mesdames Marche, Simon, Le Thoër et les futures enseignantes, Madame Kergoat et Leloc'h, Mesdames Nouaille-Degorce, Jaulneau, Prigent, Gragnic et Bouvier et Monsieur Péan de Ponfily, représentants des parents élus, Monsieur Guilloré, Maire et Madame Perez, DDEN.

Personnes absentes excusées : Madame Decemme, IEN, Madame Lagadic, psychologue scolaire, Madame Kerdraon, adjointe au maire, Monsieur Le Coq et Madame Morgant, enseignants;

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du dernier conseil d'école.
2. Organisation de la rentrée 2016.
3. Les demandes d'investissements.
4. Bilan de l'exercice incendie.
5. Présentation du Projet d'École.
6. Les rythmes scolaires.
7. Questions diverses.

Sous la présidence de Mme Mariannick MARCHE, directrice de l'école, la séance est ouverte à 17h30.

Rappel de l'ordre du jour.

Mme Marche s'assure que les participants ont bien reçu le Procès-verbal du conseil d'école précédent. Le procès-verbal est approuvé. Mme Marche rappelle qu'il est affiché à l'entrée de l'école.

Rentrée 2016 :

| | TPS | PS | MS | GS | CP | CE1 | CE2 | CM1 | CM2 | TOTAL |
|--------------|-----|----|----|----|----|-----|--------------------------------|-----|---------------------------------|-------|
| 2015 2016 | 4 | 9 | 16 | 12 | 16 | 26 | 12 | 17 | 10 | 122 |
| 2016 2017 | 3 | 8 | 9 | 17 | 12 | 17 | 25 peut être 1 départ | 12 | 17 peut être 2 départs | 120 |

Les effectifs sont assez stables.

Mme Marche indique que la répartition a été compliquée à arrêter.

Classe 1 : TPS/PS/GS (28 élèves) avec Mme Morgant qui ne reprendra que fin février.

Classe 2 : MS/CP (21 élèves) avec Mme Marche

Classe 3 : CE1/CE2 (17 + 7 élèves) avec Mme Le Thoër

Classe 4 : CE2/CM2 (18 + 8 élèves) avec Mme Kergoat

Classe 5 : CM1/CM2 (12 + 9 élèves) avec Mme Leloc'h, dans l'algéco.

Demandes d'investissements :

Les 11 ordinateurs sont arrivés et sont mis en place cette semaine par l'Animateur TICE.

Tout ce qui a été demandé en investissement est arrivé à l'école. Il ne reste qu'à commander le micro-visualiseur. Un bac à sable sera, en plus, installé pour la rentrée.

La mairie est remerciée.

Bilan exercice incendie :

Un exercice incendie s'est déroulé le mardi 22 mars 2015 sans difficulté. Rappel : attention à ne pas se garer devant les portes de la cantine.

Un dernier exercice sera fait d'ici le 5 juillet.

Présentation du Projet d'École :

4 axes ont été dégagés après un bilan collectif (auto-positionnement) :

Axe 1 : accueil des tout petits avec la mise en place d'un livret d'accueil et d'un projet d'accueil personnalisé.

Axe 2 : initiation à la langue bretonne : convention renouvelée pour un an avec l'association Mervent.

Axe 3 : la place de l'enfant dans l'école et son autonomie avec l'élection d'un conseil d'enfants, l'élaboration en collaboration avec les enfants, le personnel communal et les enseignants d'un règlement (utilisation de la cour et des locaux) afin de responsabiliser les élèves. L'organisation de la cour et des jeux sera revue en collaboration avec les enfants. Ceci afin de responsabiliser les enfants. Enfin, afin d'améliorer la cohésion du groupe, mise en place de jeux coopératifs et de médiateurs.

Axe 4 : harmonisation et progression par cycles afin d'assurer la continuité pédagogique (rédaction de progressions, harmonisation des livrets, des outils).

Volet APC : traiter la difficulté afin d'éviter l'échec, apprendre à s'organiser, s'ouvrir aux arts et à la culture, en lien avec le PEDT en proposant de jouer et créer des saynètes, de créer des oeuvres plastiques pour les exposer. Les APC auront lieu 2 fois par semaine, pendant 45 minutes.

Mme Marche précise que le projet se déroulera sur 3 ans.

Projet validé.

Les rythmes scolaires : le changement d'horaire demandé a été accepté.

Nouveaux horaires : 9h/12h et 13h30/15h45 avec les TAP de 15h45 à 16h30.

Les TAP auront lieu à l'école. Le Maire précise que des classes pourraient être utilisées mais pas toutes en même temps. Les enseignantes s'organiseront.

Les APC auront lieu durant les TAP.

Les parents demandent s'il y a toujours des TAP actuellement : Mme Marche explique qu'ils ont lieu à l'école durant les travaux de la mairie (les GS sont toujours avec Mme Le Flécher, qui prend parfois des CP pour compléter le groupe. Les petits sont à la sieste. Les autres font des activités manuelles, des jeux de société ou jouent librement sur la cour).

Questions diverses : les parents d'élèves souhaitent aborder certains points :

– L'utilisation du ballon : pourquoi pas utiliser une balle en mousse ? Mme Marche explique que les ballons utilisés sont apportés par les élèves. L'utilisation de balles en mousse est compliquée car la cour est souvent mouillée. Mme Prigent, trésorière de l'APE, propose que l'association achète quelques ballons et autres jeux pour la cour.

– L'utilisation des toilettes : les élèves demandent l'autorisation pour y aller afin qu'ils ne restent pas jouer dans le hall.

– La garderie à l'extérieur : après avoir posé la question au personnel communal, Mme Marche explique que c'est à la demande des enfants et pour prendre l'air qu'elle se passe dehors. Les enfants rentrent lorsqu'il fait trop frais ou qu'il pleut.

– Les réprimandes : après avoir vu un geste déplacé de la part d'un élève (jet volontaire d'un ballon sur un groupe) à l'heure du repas, Mme Prigent est intervenue auprès de l'enfant et s'inquiète du fait qu'il n'ait pas été réprimandé par l'adulte se trouvant à proximité.

Les parents s'interrogent sur ce qui pourraient être mis en place lorsque des enfants n'ont pas un comportement adapté avec les autres lors des temps périscolaires. Mr le Maire indique qu'il en discutera avec les agents communaux et précise qu'il pourrait convoquer la famille et les enfants si les agents ou des parents se plaignent.

L'équipe enseignante demande aux parents élus de transmettre aux parents, qu'il ne faut pas hésiter à venir voir les personnes concernées (enseignants ou employés communaux) lorsqu'ils s'interrogent. Mme Marche propose de faire une réunion de rentrée avec tous les parents de l'école afin d'éviter au maximum les problèmes de communication. Le Maire pourrait également y intervenir. L'ensemble du Conseil d'École approuve.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Secrétaire de séance,

La Directrice,